

à la suppression du service et à toute réduction de traitement, il vient proposer au conseil de réduire de 8 à 40/0 la somme à portée au budget pour traitement du directeur des travaux, laissant à M. le Maire à compléter le chiffre de 8,000 fr. qu'il croit nécessaire, sur sa cassette particulière.

M. LE MAIRE repousse énergiquement ces conclusions; il dit que la première commission ne lui paraît pas avoir complètement rempli son mandat en se prononçant sans avoir entendu M. Godey; il communique au conseil une note de ce dernier qui établit et se dit prêt à prouver que son service loin d'être onéreux en coûtant 8 0/0 n'a coûté du 1er janvier 1867 au 15 courant que 14,500 francs pour 490,000 fr. de dépenses faites soit 2, 96 0/0. M. le Maire ajoute que, vu la multiplicité des affaires qui se rattachent aux travaux publics, son administration a besoin d'avoir sous la main un directeur capable de lui donner en tous temps, les renseignements nécessaires, qu'un architecte à tant pour cent ne remplirait pas ce but. Il ajoute qu'à Lille, l'ingénieur-directeur des travaux municipaux touche 14,000 fr. de traitement, qu'il ne faut pas ici réduire le traitement de 8,000 francs, sous peine de n'avoir pas de directeur capable.

M. LETOCART répond que c'est la qualité qu'il ne reconnaît pas au directeur actuel; qu'il veut bien accorder les 8,000 fr. même 10,000 fr. à la condition de mettre un ingénieur vraiment capable à la tête de ce service.

M. LE MAIRE dit que ce sont là des questions de personnes dont l'Administration seule est juge, et qu'il consulte le conseil pour savoir s'il entend retrancher du budget les 8,000 francs alloués au Directeur des travaux communaux.

M. STIEN demande la parole. Il ne veut pas préjuger la décision du Conseil, mais il lui semble que devant les chiffres si différents présentés d'une part par le directeur des travaux, de l'autre par M. Letocart, le Conseil n'a qu'une mesure à prendre, c'est de nommer une commission d'enquête pour rechercher la vérité. Si l'enquête établit, comme le prétend M. Letocart, appuyé de l'avis de la commission précédente, que la direction des travaux municipaux est onéreuse, il ne saurait comprendre que l'Administration la conserve. Dans le cas contraire, on en finira une bonne fois avec ces récriminations trop souvent renouvelées. Il demande que dans l'enquête M. Letocart et M. le Directeur soient entendus CONTRADICTOIREMENT.

M. WIBAUX dit que M. Letocart établissant ses calculs sur les travaux exécutés, lui paraît tomber d'abord dans une erreur évidente, attendu que les études des grands projets, des travaux préparatoires pour l'expropriation, etc., ont nécessairement augmenté les frais du bureau de M. Godey.

M. LETOCART affirme de nouveau l'exactitude des chiffres avancés par lui, et déclare faux ceux de M. Godey; il accepte l'enquête contradictoire, et s'engage à prouver devant elle que les travaux publics coûtent plus de 80/0. Il demande que, si le rapport de la commission est conforme à ses prétentions, M. le Maire prenne l'engagement de remplacer immédiatement M. le Directeur actuel.

Cette injonction est repoussée par l'Administration municipale, mais M. le Maire déclare qu'il accepte volontiers l'enquête, — il met aux voix la nomination d'une commission de 3 membres pour entendre contradictoirement M. Letocart et M. le Directeur des travaux municipaux. Sont nommés membres de cette commission: MM. Motte-Bessut, Charles Bourbier et P. Parent.

M. STIEN recommande à la bienveillance de l'Administration, M. Leforest, conducteur des travaux communaux, dont les appointements ont été réduits cette année de 1800 à 1500 fr.; cet employé, qui par sa belle conduite pendant l'épidémie, a mérité une médaille et une gratification de 200 francs, ne paraît avoir rien fait qui ait motivé cette défaveur. L'honorable membre espère que l'Administration reviendra sur cette mesure.

Personne ne demandant plus la parole, M. le Maire met aux voix le rapport de la commission du budget, qui est voté au scrutin secret par 25 boules blanches contre une noire.

(La suite de la séance au prochain numéro.)

#### CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

VILLE DE ROUBAIX. — GRANDS TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE. — JURY D'EXPROPRIATION. — DÉCISIONS.

Promenade publique.

(Voir le Journal de Roubaix du 6 décembre.)

Maisons et terres. — Propriétaires: Blanquart à Esquesmes et Charbonneau-Paillex de Reims. — Ces deux affaires sont réunies sur la demande de M. A. Paillex propriétaire actuel du tout. — Offre: 4,416 fr.; demande: 38,991 fr. 44 c.; allocations: 20,740 fr. dont 2,334 fr. 38 c. pour les hospices.

Occupeurs: Beart; demande: 100 fr.; allocation: 50 fr. — Vve Delbecq; demande: 100 fr.; allocation: 50 fr.; — Chatelain; demande: 100 fr.; allocation: 50 fr. — Delepore; demande 100 fr.; allocation: 50 fr.; — Point-Hespe, fondeur; demande: 17,665 fr.; allocation: 3,000 fr.

Dégagement de la place du Trichon.

Maison et cour. — Propriétaire: Auguste Tiers ou Vve Waiteau. Offre: 4,825 fr.; demande: 34,600 fr.; allocation: 3,000 fr.

Les occupeurs Larivière, Du-ret, Vve Cornille, Vandebucque et Loridan ne se sont pas présentés.

Elargissement de la rue du Bois.

1. Maison. — Propriétaire: Masson-Nathon, offre: 7,770 fr.; demande: 39,979 fr.; allocation: 15,000 fr.

Les occupeurs ne se présentent pas.

2. Maison. — Propriétaire: F. Delporte. Offre: 360 fr.; demande: 9,870 fr.; allocation: 6,000 fr.

3. Maison. — Propriétaire: Cordonnier. Offre: 300 fr.; demande: 1,350 fr.; allocation: 1,350 fr.

4. Maison. — Propriétaire: Leloux. Offre: 300 fr.; demande: 4,065 fr.; allocation: 2,000 fr.

5. Maison. — Propriétaire: Segard. Offre: 500 fr.; demande: 6,094 fr.; allocation: 3,000 fr.

Occupeur: Ducoulombier; demande: 804 fr.; allocation: 580 fr.

Le *Moniteur* d'hier publie l'avis suivant d'une grande importance pour nos localités:

« Le typhus contagieux des bêtes à cornes a complètement disparu de l'Angleterre et des pays voisins de la France. Il n'existe plus que dans la Silésie prussienne, la Silésie autrichienne, la Galicie, la Moravie et d'autres contrées de l'Autriche éloignées de la France. »

« En conséquence, le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics vient de lever les prohibitions dont avait été frappée l'introduction des bestiaux de la Grande-Bretagne, de la Belgique et de la Hollande. »

« Cependant, il était impossible de ne pas maintenir certaines précautions qui, sans gêner les opérations du commerce, sont nécessaires pour nous mettre à l'abri dans le cas d'importation d'animaux venant de pays qui sont, à la vérité, situés à une certaine distance du territoire français mais dont les voies ferrées nous rapprochent plus ou moins. »

« A cet effet, sur toute la ligne de notre littoral de l'ouest et du nord, depuis et y compris le département de la Manche, et sur toute notre frontière du nord et de l'est, l'entrée des bêtes bovines et ovines de provenances belge et hollandaise restera encore soumise, jusqu'à nouvel ordre, à l'obligation d'une visite préalable de l'état sanitaire des animaux. »

« Les préfets sont chargés de désigner dans leur département respectif les ports de débarquement et les bureaux de douane où pourra avoir lieu la visite des animaux importés, et de fixer l'époque à partir de laquelle ce régime sera mis en vigueur. »

Le Conseil municipal de Roubaix se réunit ce soir.

Un arrêté de M. le maire de Tourcoing rétablit provisoirement la taxe officielle du pain. Cette mesure deviendra exécutoire à partir du 15 décembre.

Le prix du pain sera basé sur la mercuriale du marché aux grains de Lille.

M. Holbet, gendarme à la résidence de Roubaix, est transféré à Corbigny (Aisne).

Le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, toujours à la disposition des nombreuses sociétés de musique et de chant que possède Roubaix, recevait dimanche dernier les membres honoraires de la *Lyre Roubaissienne*.

Plusieurs artistes du Cercle lillois avaient bien voulu prêter leur concours à cette fête de famille.

La romance de *Mignon* a mis le public à même d'apprécier la belle voix de M. Lestienne, fort ténor; mais c'est surtout dans le *Credo des quatre saisons* que ce chanteur

a pu déployer tout son talent; ce morceau est d'une grande étendue, mais c'est un jeu pour M. Lestienne qui nous a donné des *si* de poitrine à faire trembler la salle; aussi a-t-il été bissé.

M. Daquin, que nous avons eu souvent le plaisir d'applaudir, est toujours ce chanteur agréable, à la voix pure et sympathique. Contrairement à presque toutes les basses-tailles, cet artiste ne mange pas ses paroles: on ne perd pas une syllabe. Son air de *Jérusalem* et sa romance *Une fête au village*, ont été chantés avec cette perfection de méthode que tout le monde lui connaît.

Le duo du *Châlet* qu'il a chanté avec M. Lestienne, a produit l'effet que ce chef-d'œuvre d'Adam produit toujours; il a soulevé les plus chaleureux applaudissements.

M. Minard a parfaitement chanté *Bonhomme*, de Nadaud; cette chansonnette, que nous avons entendue quelquefois, nous a paru nouvelle. M. Minard imite si bien le vieillard, qu'il donne à ses chansonnettes un cachet particulier d'originalité; sa seconde chansonnette, *Un vieux buveur*, a fait également beaucoup de plaisir; elle était, du reste, le vrai pendant de la première.

Pour la première fois, Mlle Farcé, pianiste, se produisait devant un public et un public très nombreux, ce qui ne l'a pas empêché d'exécuter les *Clochettes* et une fantaisie sur *Faust*, avec l'assurance d'une artiste; elle a fait preuve de talent, surtout dans le second morceau qui est très difficile.

M. Barrez, directeur de la *Lyre*, n'a pas dû laisser reposer ses choristes depuis l'hiver dernier, car les progrès qu'ils ont faits sont immenses. Courage, Messieurs! vous marchez à pas de géants; ne vous arrêtez pas, les plus fortes sociétés ont commencé comme vous et, sous l'habile direction de votre digne chef, vous n'êtes certainement pas loin de marcher à la victoire.

Un conseil. (Vous le permettez n'est-ce pas?) Chantez le moins possible des chœurs à imitations.

Votre *France! France!* a été admirable. Recevez nos félicitations les plus sincères.

La Commission administrative de la *Société Lyrique* de Roubaix, a l'honneur d'informer MM. les Membres honoraires de la société, que le concert qui avait été annoncé pour dimanche prochain est remis au troisième dimanche de janvier.

Pour la Commission, Le Président, HENRI DESBARBIEUX.

Un de nos concitoyens, M. Delannoy-Delecroix, a eu le rare bonheur de tirer un magnifique cerf dix-cors, à la chasse qui a eu lieu, la semaine dernière, dans le bois de St-Hubert. (Lukembouff belge.) Ce cerf est tombé comme foudroyé par une balle reçue à la tête. Il y a cinq ans qu'un pareil fait cynégétique n'avait été signalé dans le Luxembourg; c'est un exploit qu'ambitionnent certains chasseurs réputés pour leur adresse.

Toute la population de la ville de St-Hubert était sur pied pour assister à la rentrée des chasseurs qui furent reçus avec enthousiasme. Le cortège offrait un coup d'œil pittoresque; quinze traqueurs éclairaient la marche avec des flambeaux; le cerf, hissé sur une voiture couverte de branches de sapins, avait été posé sur ses pieds; deux fusils ornaient sa ramure; une croix de verdure placée au sommet de la tête rappelait le cerf qui apparut autrefois au grand saint Hubert.

Les habitants du Luxembourg ont conservé le souvenir de la légende que connaissent tous les chasseurs; aussi, les femmes, les enfants viennent toucher le cerf qui a pour eux une origine sacrée et qu'on approche avec une sorte de vénération. Après la promenade en ville qui eut lieu au bruit de la fusillade, les chasseurs furent reconduits à l'hôtel où un banquet avait été préparé.

Le président a porté un toast à M. Delannoy Delecroix, le héros de la fête; il a vivement félicité d'avoir affirmé la réputation des chasseurs roubaissiens. Dans cette même chasse, M. Paul Dubus a tiré deux chevreuils.

Les incendies deviennent de plus en plus fréquents. Din dimanche matin, vers 2 heures 1/2, le feu s'est déclaré dans la maison de M. Henri Off, coin des rues Notre-Dame et Saint-Honoré. En peu d'instants, les flammes eurent tout envahi et deux jeunes femmes, Mme Off et sa sœur, éveillées en sursaut par les pétilllements de l'incendie, durent se réfugier sur le toit de la maison attenante où on vint à leur aide.

Pendant ce temps, quelques voisins, MM. Cordonnier-Coger, lieutenant des Poinpiers, Carbonnelle, paveur, et Trachez, cabaretier, organisaient les premiers secours. Les pompiers ne tardèrent pas à arriver, mais le feu avait pris une telle extension qu'il ne fallait songer qu'à préserver les maisons voisines. On y réussit. A 4 heures 1/4, on était maître du feu, mais une pompe continua à fonctionner jusqu'à 6 heures.

La perte est évaluée à 10 000 fr. pour la maison qui appartenait à M. J. Weerts, rentier, rue de l'Épidémie; et à 20 000 fr. pour le mobilier et les marchandises. Il y a assurances aux compagnies l'*Union générale* et la *Paternelle*.

Nous avons vu sur le lien du sinistre des membres de l'Administration, du clergé, des fonctionnaires, des frères de la

doctrine chrétienne qui rivalisaient de zèle avec les travailleurs.

On doit aussi des éloges à nos courageux Sapeurs Pompiers, dont il est juste de reconnaître le zèle et l'intelligence.

La cause de l'incendie n'est pas connue.

Un jeune homme de notre ville, M. Augustin Meersman, vient de périr d'une façon bien malheureuse. Samedi soir, en se couchant, il eut l'imprudence d'emporter dans sa chambre, un réchaud allumé qui brula toute la nuit: le matin, M. Meersman fut trouvé asphyxié dans son lit.

Ce jeune homme, âgé seulement de 23 ans, était originaire de Mouscron; il demeurait chez son oncle, fabricant, rue des lignes, où il était employé. Il jouissait de l'estime de tous ceux qui le connaissaient.

On nous écrit de Croix:

« Samedi dans la soirée pendant que Mme Leman, femme d'un contre-maître de l'établissement de M. Holden, était montée dans sa chambre à coucher, un malfaiteur s'entraînait chez elle et s'empara d'une somme de 54 fr., qui était enfermée dans une commode. »

« Quelques heures plus tard, on découvrait près de la maison, dans une cuvette remplie d'eau, un rouleau de papier contenant 49 fr. provenant du vol. »

« L'auteur de ce méfait n'est pas connu; des soupçons pèsent pourtant sur un enfant de la commune qui aurait, dit-on, fait quelques aveux. »

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

#### BIBLIOGRAPHIE.

Parmi les nombreuses publications de la librairie Mame (de Tours) qui sont destinées à la jeunesse, nous avons remarqué cinq nouveautés toutes également recommandables par la variété de leurs titres, les sujets attrayants et instructifs qu'ils traitent, l'élegance de leur exécution typographique rehaussée de nombreuses illustrations, enfin l'incroyable modicité de leur prix. C'est donc avec toute confiance et un empressement motivé que nous les signalons aux familles qui éprouvent une hésitation fort naturelle et une sage défiance dans le choix des ouvrages à donner aux jeunes gens. Nous indiquons ci-après ces nouvelles publications.

*Visites au jardin zoologique d'acclimation.* par MAURICE BARR, illustrations par FREEMAN et YAN D'ARGENT. — 1 volume grand in-8°, riche cartonnage en toile, dorure sur tranches: 5 francs.

Le jardin d'acclimation, auquel le bois de Boulogne a donné asile, est aujourd'hui un des grands attraits de la capitale. Les animaux les plus curieux à observer, ceux qui viennent des points les plus éloignés du globe, font étonnés de se voir réunis, rattachés d'ailleurs dans l'intelligence hospitalière qu'ils reçoivent des soins appropriés à leurs habitudes de vie. C'est une pensée élevée que celles qui ont pour objet de multiplier dans notre pays les espèces exotiques qui, par leur utilité ou leur agrément, méritent la naturalisation. Grâce aux descriptions de M. Maurice Barr, et au crayon des artistes qui les accompagnent et les complètent, les visiteurs pourront se dire qu'ils ont vu des échantillons vivants de toutes les parties de la terre; ils auront fait un tour du monde en miniature.

*Aventures merveilleuses de Bluette et de Coquelicot*, conte instructif pour les enfants, par MAURICE BARR; illustration par BERTALL. — 1 volume grand in-8°, riche cartonnage en toile, dorure sur tranches: 5 francs.

Deux charmantes fleurs de champs Bluette et Coquelicot, se lassant de vivre obscurément dans un immense champ de blé, qui les étouffe et les empêche d'être vues. Pendant qu'ils se lamentent sur leur humble destinée, une femme remarquablement belle, et vêtue d'une draperie diaphane, s'avance vers eux. — De quoi vous plaignez-vous? leur dit-elle; que vous manque-t-il? — La liberté, répondent nos deux compagnons. — Vous l'avez répondu la fee Prévoyante; et elle leur remet une branche de tilleul qui les rendra invisibles et les guidera partout où ils voudront aller. Inutile d'ajouter qu'après avoir parcouru le monde sous la forme de deux enfants qui satisfont tous leurs caprices, et après avoir erré de déception en déception, ils sollicitent la fee de les rétablir dans leur condition première et de leur par tonner le mouvement ambitieux qui les a poussés hors de leur sphère. Cette gracieuse fantaisie renferme un sens moral dont les enfants feront leur profit.

*GÉOLOGIE CONTEMPORAINE*, histoire des phénomènes actuels du globe appliquée à l'interprétation des phénomènes anciens, par M. l'Abbé CHEVALIER, secrétaire de la Société archéologique de Touraine, chevalier de la Légion d'honneur, etc. etc. — 1 volume in-8° illustré; prix, broché: 2 fr. 50.

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, l'origine du monde a toujours vivement préoccupé les hommes; une ardente curiosité a constamment voulu soulever le voile mystérieux dont la nature s'est enveloppée, et en pénétrer les causes. Mille systèmes plus ou moins étrangers ont été produits, sans tenir compte de l'observation des faits. Une analyse rapide des principales théories précède celle que l'auteur a développée dans son livre. L'illustration vient puissamment en aide aux démonstrations que renferme cet intéressant volume.

*LA SCIENCE ET LES SAVANTS AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE*, tableau historique, par P.-A. CAR, membre associé de l'Académie impériale de médecine, lauréat de l'Académie des sciences, etc. — 1 volume in-8° illustré; prix, broché: 2 fr. 50.

Ce livre est proprement un récit dans lequel l'auteur a cherché à établir le point de développement où étaient parvenues les sciences naturelles et les sciences physiques à la fin du moyen âge, et à constater les nouveaux éléments du XVI<sup>e</sup> siècle est venu leur apporter. La biographie scientifique anime le tableau, en insistant sur la vie des hommes qui ont accru les richesses intellectuelles de cette époque, et ouvert les voies scientifiques. Les jeunes lecteurs ne peuvent que tirer du fruit de cet ouvrage, qui a exigé de longues et intéressantes recherches.

*SERVITEURS ET COMMENÇAUX DE L'HOMME*, par M. SAINT-GERMAIN LEDUC. — volume in-8° illustré; prix, broché: 2 fr. 50.

Cet ouvrage, ainsi que son titre le fait comprendre, embrasse tout l'ensemble des animaux dont l'homme tire parti, à quel que degré d'utilité que ce soit. Il pourra être d'un grand secours aux jeunes gens qui, déjà doués d'une solide instruction, d'un savoir étendu et varié, dirigent leurs études vers l'agriculture, la première des industries. Les notions qu'il renferme sont égayées par des fréquentes anecdotes sur les mœurs de ces animaux, et le livre se termine par un chapitre fort intéressant sur leur domestication. L'illustration devenait le complément nécessaire d'un travail de ce genre; les éditeurs l'ont compris et ont semé le volume d'un grand nombre de dessins très-soignés et fort bien rendus par la gravure.

(Ces ouvrages se trouvent chez les Libraires du département.)

La nouvelle loi sur les Sociétés va inaugurer un nouveau régime commercial en affranchissant les Sociétés par actions, soit anonymes, soit en commandite, d'une partie des entraves qu'avaient imposées — aux unes le code de commerce, — aux autres la loi des 17 et 23 juillet 1856.

Elle intéresse au plus haut degré le commerce, l'industrie, la finance, tous ceux qui, pour augmenter leurs forces productives, ont besoin du puissant levier de l'association.

Elle n'intéresse pas moins les capitalistes qui, soit comme actionnaires, soit comme porteurs d'obligations, touchent de près ou de loin aux Sociétés par actions.

Enfin, elle intéresse les juristes; car, elle ne saurait manquer de donner matière à de nombreuses discussions judiciaires.

Nous croyons donc utile de signaler un petit volume qui vient de paraître (1) et qui contient le texte de la loi avec un commentaire sur les quatre premiers articles.

Ces quatre articles sont ceux qui régissent la constitution des Sociétés, la négociation des actions et la rémunération des apports sociaux. — Leur examen, fait par un homme d'expérience pratique et de savoir, fait connaître le but et l'économie générale de la loi et suffit pour faire apprécier l'esprit des autres dispositions.

(1) Un volume, par M. Bourlet de La Vallée, 1 fr. 50. — Envoi franco contre 1 fr. 60 en timbres-poste, adressés aux bureaux du *Moniteur industriel*, rue Montmartre, 160, Paris.

COMPAGNIE DES  
**Mines de Béthune**  
DÉPOT DE  
**CHARBONS GRAS**  
A Roubaix, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

VENTE A L'HECTOLITRE

Mesure des fosses.

PRIX COURANTS.

GROS 2 fr. 95 (l'hectolitre pesant 80 k. mis en voiture et remis à domicile, pour la ville (octroi compris).)

MOYEN (dit tout-venant) 1<sup>re</sup> qual., 2 fr. 10 (l'hectolitre, mesure de fosses, mis en voiture rendu à domicile pour la ville (octroi compris).)

GROS 2 fr. 90 (l'hectolitre pesant 80 k. pris au dépôt et mis en voiture pour la ville (octroi compris).)

MOYEN (dit tout-venant) 2<sup>e</sup> qual., 2 fr. 00 (l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt mis en voiture pour la ville, (octroi compris).)

GROS 2 fr. 85 (l'hectolitre pesant 80 k. pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.)

MOYEN (dit tout-venant) 1<sup>re</sup> qual. 1 fr. 95 (l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.)

Au comptant (sans escompte.) N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix entre l'hectolitre dit mesure de fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure à ras.

Les droits d'octroi seront déduits sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser rue Pellart 31, ou au dépôt, rue Latérale près la gare du chemin de fer.